

ANALYSES DE PRATIQUE

BACHELOR en ERGOTHERAPIE 2020-2023

MODULE S.ER.SO.3574.F.22 - INTÉGRATION 4 - unité 1

Etudiant·e·s en formation pratique de niveau II et en mobilité

- Références**
- Fiches modules
 - Directives d'application de la formation pratique de la filière Bachelor en Ergothérapie de la HES-SO.
 - Formulaire d'évaluation des analyses de pratique niveau II
- Remarques**
- Tous les documents associés à la formation pratique sont disponibles sur cyberlearn. <https://cyberlearn.hes-so.ch/course/view.php?id=5451>
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte AAI pour y accéder. Il n'y a pas de clé.
- L'évaluation du stage est faite par les praticiens et praticiennes formatrice et est indépendante des analyses de pratique.

1.1 Enseignant·e·s référent·e·s

Emeric Offenstein emeric.offenstein@hetsl.ch

Marc-André Pellerin marc-andre.pellerin@hetsl.ch

Gisèle Clerc-Grimm gisele_grimm@bluewin.ch

Romain Bertrand romain.bertrand@hetsl.ch

Les enseignant·e·s référent·e·s pourront être assisté·e·s.

1.2 Objectifs des analyses de pratique

Le stage de niveau II est orienté vers l'emploi des cadres de référence et de modèles théoriques, la pratique scientifiquement fondée (EBP), ainsi que la capacité à saisir des situations complexes et à les problématiser. Suivant les domaines de pratique ou les lieux de stage, ces objectifs seront plus ou moins élevés :

- intégrer réciproquement des connaissances théoriques et des savoirs d'expérience,
- identifier des cadres de référence et des modèles pertinents aux diverses situations,
- développer des articulations entre les modèles théoriques et la situation des client·e·s,
- rechercher des fondements scientifiques utiles à l'évaluation,
- Réfléchir à l'évaluation clinique la plus pertinente dans des situations spécifiques afin de définir des objectifs et des moyens d'intervention,
- Raisonner sur les possibilités d'évaluer des résultats d'intervention,

- Rechercher des fondements scientifiques utiles à la définition de l'intervention, à son application et à son évaluation (mesure des résultats),
- Favoriser une compréhension globale de la situation des client·e·s qui mette en relation les éléments du complexe « Personne-Environnement-Occupation »,
- Tenir compte de la demande des client·e·s tout en répondant aux exigences du processus thérapeutique,
- Tenir compte des contextes institutionnels et de leurs influences facilitatrices ou contraignantes sur l'intervention,
- Porter un regard réflexif sur la pratique clinique,
- Développer ses capacités de raisonner de façon critique,
- Se positionner professionnellement dans la relation thérapeutique,
- Consolider ses compétences pour la rédaction de documents professionnels,
- Approfondir des aspects liés à l'interdisciplinarité,
- Réfléchir d'un point de vue éthique sur des situations rencontrées en formation pratique.

1.3 Contrat pédagogique tripartite

Le contrat pédagogique tripartite est retourné à l'enseignant·e référent·e par courriel (en format Word) dès que possible, mais au plus tard **le lundi qui suit le début du stage à 17h00**.

1.4 Visite de stage

Chaque étudiant·e bénéficie d'une visite de stage de l'enseignant·e référent·e ou d'une assistante HES au milieu de la période. Elle est l'occasion de faire avec le praticien ou la praticienne formatrice, le point sur la progression des apprentissages.

1.5 Organisation et modalités pédagogiques des analyses de pratique

Les analyses de pratique sont organisées en trois temps.

La présence est obligatoire.

Une session d'une demi-journée avant le stage (13 juin de 12h45 à 16h) est consacrée à la préparation des objectifs de stage et à une pré-rédaction du contrat pédagogique tripartite ainsi qu'à la présentation des travaux qui devront être réalisés, dans le cadre des analyses de pratique, durant le stage.

Une session de deux jours d'analyse de pratique, fixée pendant le stage (20 et 21 ou 21 et 22 septembre en fonction de votre groupe), comprenant 16 périodes de travail en groupe, permet de :

- Présenter des aspects spécifiques des divers lieux de travail,
- Examiner les démarches professionnelles menées à la lumière des cadres de référence et des modèles connus,
- Expliquer la démarche de recherche de données probantes entreprises et la mise en œuvre des preuves trouvées,
- Exposer les démarches d'évaluation menées,
- Expliquer les problèmes posés,

- Montrer comment les objectifs sont définis.

Une session d'une demi-journée après le stage (28 octobre de 12h45 à 16h) permet aux étudiant·e·s de faire la synthèse de leurs apprentissages, de leurs ressources et des compétences qui doivent par la suite être encore affinées ou développées.

1.6 Le rapport de stage - consignes

Le rapport de stage est une analyse de cas. Le rapport comporte une version intermédiaire et une version finale. Il montre une démarche d'ergothérapie scientifiquement et théoriquement fondée.

Les étudiant·e·s doivent demander au ou à la client·e si il ou elle accepte d'être le sujet du rapport et obtenir son accord. Dans les cas où la personne n'est pas en mesure de donner son avis, l'étudiant·e discute avec le praticien formateur ou la praticienne formatrice de la manière de procéder. Tous les documents écrits, même transitoires, respectent les principes de la confidentialité. Les références bibliographiques satisfont les normes de l'APA.

Rapport intermédiaire

Délai et volume. Les étudiant·e·s envoient un rapport (5 pages, +/- 10%), sous format informatique, d'un début d'analyse de cas avec la démonstration d'une démarche fondée sur les données probantes à l'enseignant·e référent·e qui supervise leur groupe (délai : lundi **12 septembre 2022, 12h00**).

Contenu. Le rapport contient :

- Description du contexte (cf. module 2427, document « Canevas examen » : client, origine de la demande, indication à l'ergothérapie, attentes de la personne ou et des proches)
- Une collecte de données ou un début de collecte de données (entretien, observation, résultats d'épreuves).
- Le profil et l'état occupationnel ou leur ébauche.
- La problématisation. Il s'agit de l'analyse et de l'interprétation des données où les problèmes identifiés sont mis en lien avec leurs causes explicatives et les ressources présentes pour y faire face. Attention, aucune nouvelle information n'apparaît dans cette section, il s'agit uniquement de mise en lien et de synthèse des informations récoltées.

Il peut s'agir d'un nouveau cas ou d'une reprise de traitement. Dans ce cas-là, imaginez que vous êtes nouveau dans l'équipe et que vous devez reprendre le traitement. Vous êtes alors tenus en tant que professionnel de considérer ce qui a été fait par votre collègue pour en faire votre propre analyse. Pour la récolte de données, les éléments transmis par vos collègues doivent apparaître, compléter par votre propre récolte de données.

Nous vous demandons d'explicitier les cadres de références et les modèles utilisés pour structurer et construire le rapport.

A ce point le rapport peut être partiel, mais l'étudiant·e doit pouvoir montrer comment il ou elle a procédé pour chercher les fondements scientifiques sur lesquels se baser et est en mesure de présenter les références trouvées aux normes APA. Des sources documentaires qui fondent cette intervention ou cette problématisation et en assurent la qualité scientifique doivent apparaître.

Rapport final

Délai et volume. Le rapport final de stage est rédigé durant la période de formation pratique et il est rendu le lundi de la dernière semaine de stage (**17 octobre à 12h00**, en format informatique) à

l'enseignant·e de référence, avec copie au praticien formateur ou à la praticienne formatrice. Il compte 10 pages +/- 10% dactylographiées, sans les annexes.

Contenu. Contenu complété selon commentaires des analyses de pratique et ajout de la fin de l'intervention :

- Évaluation et problématisation complétée ou corrigée du ou de la client·e,
- Objectifs (SMART, généraux et détaillés), plan et programme de l'intervention,
- Description de la progression de l'intervention,
- Mesure des effets et des résultats de l'intervention,
- Le cas échéant, organisation des suites de l'intervention.

Si l'intervention n'est pas terminée, l'étudiant·e procède à une évaluation intermédiaire et en donne les résultats, ainsi que l'ajustement de l'intervention proposée s'il y a lieu.

Toutes les informations présentées sont documentées et fondées sur des données probantes. Le rapport obéit aux mêmes règles de justification scientifique et de légitimation des cadres de référence choisis que le rapport intermédiaire.

1.7 Les étudiant·e·s de niveau I

Les étudiant·e·s de niveau I rendent les mêmes travaux que les étudiant·e·s du niveau II. Cependant les critères d'évaluation des enseignant·e·s référent·e·s sont appliqués avec moins de sévérité.

Les analyses de pratique sont créditées dans le module de 2372 même si des analyses de pratique ont déjà été faite dans le stage précédent.

1.8 étudiant·e·s IN

Les étudiant·e·s en mobilité suivent les règles appliquées aux étudiant·e·s de niveau II. Cependant si un rapport doit être rendu à leur école d'origine avec un format et des contenus particuliers, le même rapport est rendu à la HETSL.